



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 27 novembre 2020  
Date de publication de la convocation : 27 novembre 2020  
Date d'affichage du compte-rendu sommaire : 14 décembre 2020

Nombre de membres : 192  
Nombre de présents : 179  
Nombre de votants : 186  
(A l'ouverture de la séance)

**Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 :**  
Le procès-verbal est approuvé.

\*\*\*\*\*

**Décisions du Président rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :**

Le conseil communautaire prend acte.

\*\*\*\*\*

**Décisions du Bureau Communautaire rapportées au Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :**

Le conseil communautaire prend acte.

\*\*\*\*\*

**Documents remis sur table :**

- la feuille récapitulative des modifications et avis des commissions de territoire,
- l'annexe au rapport n° 2020-001,
- une proposition de vœu qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

\*\*\*\*\*

**Communication – Programme d'action du Cotentin contre l'impact de la crise de la covid 19 :**

Le Président présente le plan d'accompagnement mis en œuvre par la collectivité pour faire face à la crise.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_173**

**OBJET : Vœu : " En affaiblissant les collectivités, l'État fragilise la relance"**

Nombre de membres : 192 18h27

Nombre de votants : 186

Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 9

**Le conseil communautaire a délibéré pour demander que l'État :**

- compense la perte de recettes tarifaires et fiscales consécutives aux confinements du printemps et de l'automne,

- garantisse un montant 2021 et 2022 de CVAE au moins identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_174**

**OBJET : Attribution complémentaire des fonds de concours 2020**

Nombre de membres : 192 18h30

Nombre de votants : 187

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 3

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Accorder** un délai d'engagement d'un an supplémentaire pour les trois dossiers suivants :

o Cherbourg en Cotentin : Réhabilitation du centre social La Mosaïque.

o Héauville : Réhabilitation d'un logement et transformation en locaux scolaires et garderie périscolaire.

o Helleville : Aménagement d'un bassin d'orage à la Rue,

- **Fixer**, pour cette programmation, les critères d'attribution suivants :

	Plafond	Taux/RàC	Max Aide Publique
Axe 1	200.000 €	40%	80 %
Axe 2	180 000 €	40%	80 %
Axe 3	70 000 €	40 %	80 %

- **Adopter** la maquette financière complémentaire des fonds de concours aux communes 2020 qui est annexée à la délibération,

- **Autoriser** le versement des fonds de concours accordés dans la maquette complémentaire 2020 dans le respect du règlement et sur présentation des pièces justifiant la réalisation du projet.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_175**

**OBJET : Conventions financières 2020 avec le département de la Manche et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Cotentin**

Nombre de membres : 192

18h34

Nombre de votants : 187

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 9

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver** les conventions financières annuelles 2020,
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer les conventions avec le Conseil départemental de la Manche et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, découlant des engagements exposés dans la délibération, et toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération,
- **Dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits en dépenses et en recettes dans le cadre du Budget principal 2020,
- **Procéder** aux opérations comptables correspondantes.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_176**

**OBJET : Soutien au site universitaire**

Nombre de membres : 192

18h39

Nombre de votants : 187

Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 5

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer la convention avec l'Université de Caen, découlant des engagements exposés dans la délibération, et toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération,
- **Procéder** aux opérations comptables correspondantes,
- **Dire** que la dépense sera imputée au budget principal 2020 comme suit :
  - Rénovation et entretien de l'immobilier : section investissement, LdC 75220, compte 2041583.
  - Fonctionnement du site universitaire : section fonctionnement, LdC 60544, compte 6574.

- Charges d'exploitation du hall technologique : section fonctionnement, LdC 60543, compte 6574.
- Projets de recherche et d'innovation pédagogique : section investissement, LdC 78705, compte 2041581.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_177**

**OBJET : Crise sanitaire - soutien aux entreprises - participation au dispositif Impulsion Résistance Normandie**

Nombre de membres : 192 18h46

Nombre de votants : 187

Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 5

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Décider** de la participation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au volet Impulsion Résistance Normandie du fonds de solidarité Région-EPCI à hauteur maximale de l'enveloppe financière initialement dédiée et selon les critères exposés dans la délibération.
- **Autoriser** la signature de l'avenant N° 2 à la convention d'application du fonds de solidarité Région-EPCI.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_178**

**OBJET : Ports de Normandie - Concession d'aménagement du port de Cherbourg - Financement de la Communauté d'Agglomération du Cotentin**

Nombre de membres : 192 19h04

Nombre de votants : 187

Pour : 163 - Contre : 5 - Abstentions : 19

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Autoriser** la signature de la convention de financement annexée à la délibération et prévoyant de verser à Ports de Normandie les participations financières de la Communauté d'Agglomération du Cotentin suivantes :
  - secteur I : 525 000 euros,
  - secteur II : 1 500 000 euros,
- **Dire** que les crédits nécessaires à l'application de la délibération sont ou seront inscrits sur la ligne de crédits 77173.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_179**

**OBJET : Adoption du règlement intérieur**

Nombre de membres : 192 19h10

Nombre de votants : 187

Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 7

**Le conseil communautaire** a délibéré pour adopter le règlement intérieur, joint en annexe de la délibération, qui pourra s'appliquer à partir de la date à laquelle la délibération aura acquis son caractère exécutoire.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° DEL2020\_180**

**OBJET : Délégations de pouvoir au Bureau et au Président**

Nombre de membres : 192

19h13

Nombre de votants : 187

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 8

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Modifier** la délibération n°DEL2020\_172 du 06 octobre 2020 relative aux délégations de pouvoir faites au Président – Modification n°1,
- **Modifier** la délibération n°DEL2020\_061 du 13 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir faites au Bureau,
- **Déléguer** au Président et au Bureau communautaire, pendant toute la durée de leurs mandats, les attributions suivantes :

#### **I. En matière d'urbanisme :**

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Donner un avis sur les documents de planification et leur évolution, sur les documents et procédures entrant dans le cadre des consultations prévues par le code de l'urbanisme , en dehors du SCOT du Cotentin,
- Autoriser le lancement des procédures de Déclaration d'Intérêt Général et de Déclaration d'Utilité Publique au titre du Code de l'Environnement et à lever les éventuelles remarques ou réserves émises par le commissaire enquêteur.

Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Déposer toute demande ou dossier d'autorisation d'urbanisme au nom de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et autoriser les futurs acquéreurs des biens de la communauté d'agglomération à déposer cette demande sur ces biens.

#### **II. En matière de Ressources humaines :**

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision des règlements applicables au fonctionnement et à l'utilisation des équipements et services communautaires.
- Confier des mandats spéciaux aux conseillers communautaires et leur accorder le remboursement des frais occasionnés dans l'exercice de ces mandats.
- Déterminer les quotas d'avancement de grade et échelon spécial.
- Fixer le nombre de membres en CT et CHSCT.

- Participer à la protection santé.
- Modifier le règlement de temps de travail.
- Modifier le règlement sur les frais de mission pour les déplacements temporaires des agents et des élus.
- Décider de l'Action sociale à destination des personnels (adhésion à un comité d'œuvre social, décisions concernant les prestations sociales).
- Décider de la mise en œuvre du temps partiel.
- Modifier le règlement des astreintes.
- Décider du règlement autorisant le paiement des heures supplémentaires.
- Décider de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.
- Décider du règlement des vacances.
- Déléguer la compétence de référent déontologue au CDG50.

Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision des règlements intérieurs applicables exclusivement aux agents dans l'exercice de leurs fonctions
- Conclure les conventions de mise à disposition des services entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres
- Signer les conventions de prestation de service et de mise à disposition de personnel
- Déterminer et attribuer, pour les agents détachés sur un emploi fonctionnel, le régime - indemnitaire, les frais de représentation et les véhicules de fonction conformément à l'article 21 modifié de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du code des communes.
- Signer les conventions avec l'Etat permettant le recrutement d'agents sur les dispositifs d'emplois aidés.
- Modifier le tableau des emplois, et créer les emplois contractuels non permanents.

**III – En matière de Partenariats et domaines techniques**

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Signer des conventions partenariales et financières autorisées budgétairement d'un coût compris entre 10 000 et 100 000 €.
- Candidater à des labels et qualifications et les renouveler.
- Répondre à des appels à projets pour toute opération entrant dans les domaines de compétences de la communauté.

- Signer des conventions portant délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres ou toutes autres collectivités territoriales ou EPCI, à prendre ou à confier, dès lors qu'il y a un intérêt à agir en commun et que les crédits sont prévus au budget, et créer les opérations pour compte de tiers nécessaires.

Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Signer des conventions partenariales et financières autorisées budgétairement et n'excédant pas 10 000 €.
- Attribuer aux bénéficiaires les aides individuelles prévues dans le cadre des dispositifs d'aides en matière d'habitat tels que définis par le Conseil.
- Signer les conventions de travaux dans le cadre des programmes de restauration des cours d'eau menés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- Signer les conventions pour l'exploitation d'un réseau privé d'alimentation en eau potable, pour l'exploitation d'un réseau privé de collecte des eaux usées, conventions pour des lotissements,
- Signer les conventions d'individualisations de compteurs, de dépotage de matières de vidanges, de mise à disposition ou de transfert d'ouvrages.
- Signer les conventions avec les concessionnaires de réseaux (GDF, Orange, EDF...) pour la réalisation de travaux autorisés budgétairement ou la fourniture de données
- Signer les conventions de mise en place de prélèvements avec l'agence de l'eau
- Signer les conventions avec les aménageurs pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive
- Signer les contrats avec des repreneurs de matériaux recyclés et contrat avec des éco-organismes
- Solliciter et signer les demandes de subventions ainsi que les conventions de financement au profit de la communauté en découlant, auprès des organismes publics et privés, nationaux ou européens, et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires.

**IV- En matière de Finances :**

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Autoriser les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables.

Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions de dérogation à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat, mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du

c) de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :

- o à court, moyen ou long terme,
- o libellés en euro,
- o avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
- o au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après définies :

- o des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
- o la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- o la possibilité de réduire ou d'allonger la durée d'amortissement,
- o la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Par ailleurs, le Président pourra exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus désignées.

- Procéder à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts visée à l'article 1-2, afin de permettre la mise en œuvre rapide d'opérations de gestion financière, notamment en ce qui concerne la gestion de la dette et les arbitrages entre index, et afin d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers.

- Contracter, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 000 euros, toute ouverture de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

- Créer, modifier et supprimer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services.

- Rembourser les prestations aux usagers,

## **V – En matière de Patrimoine**

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers sur les Zones d'Activités Economiques, selon les tarifs en vigueur.

Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier le classement et l'affectation de tout bien appartenant à la Communauté d'Agglomération ou mis à sa disposition au titre des compétences exercées ;
- Décider de la mise à la réforme, de l'aliénation de gré à gré, de biens mobiliers
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté d'Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses
- Conclure et résilier toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou privé, à titre gracieux ou onéreux, ainsi que les avenants correspondants, dans les conditions financières en vigueur,
- Réaliser, modifier tout acte lié à une acquisition, une cession, un échange immobilier, ou à l'exercice de droits réels immobiliers, notamment les servitudes, à l'exception de l'aliénation des gré à gré des biens immobiliers sur les Zones d'Activités économiques réalisées selon les tarifs en vigueur
- Signer, avec les communes, les procès-verbaux de transfert de biens mobiliers et immobiliers liés aux compétences de la Communauté d'Agglomération,
- Signer les actes d'acquisition auprès des communes membres des terrains des zones d'activités communales transférées à l'agglomération au 1er janvier 2017 en application de la loi Notre dans les conditions financières fixées par le rapport de la CLECT.

**VI – En matière d'Assurances et juridique**

Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Verser au-delà de 30 000 € les indemnités de sinistre en matière d'assurance ;
- Verser au-delà de 30 000 € le règlement amiable des situations litigieuses.

Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Verser dans la limite de 30 000 euros et accepter les indemnités de sinistre en matière d'assurance,
- Verser dans la limite de 30 000 € et percevoir le règlement amiable des situations litigieuses.
- Intenter toutes actions en justice au nom de la Communauté, devant le juge judiciaire ou le juge administratif, devant tout tribunal compétent, en demande et en défense, tant en référé qu'en première instance, appel ou cassation, et exercer toutes les voies de recours dans tous les contentieux intéressant la Communauté d'agglomération ;
- Déposer plainte et se constituer partie civile au nom de la collectivité,

- Saisir et représenter la collectivité devant les instances de médiation et de conciliation,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

## **VII – En matière de Commande publique**

### Déléguer au Bureau les attributions suivantes :

- Décider de l'exonération partielle ou totale des pénalités de retard dans les marchés publics et accord-cadres

### Déléguer au Président les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, contrats et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et/ou prévus en autorisation de programme.
  - Signer les conventions constitutives de groupements de commandes qui pourraient être constituées avec un ou plusieurs acheteurs pour des besoins similaires, et ce, tant en termes de travaux, que de fournitures et de services,
  - Signer tous les avenants de transfert partiel aux marchés et accords-cadres des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin lorsque le contrat initial concerne simultanément l'exercice de compétences transférées (obligatoires, optionnelles ou facultatives) et l'exercice de compétences municipales ; sont concernés tous les marchés de fournitures, de prestations de service ou de travaux, étant entendu que ces avenants ne bouleverseront jamais l'économie générale du contrat initial et ne seront mobilisés que par les services qui les utilisaient préalablement.
  - Décider de l'adhésion aux centrales d'achat
- 
- **Dire** que la présente délibération abroge la délibération n°DEL2020\_172 du 06 octobre 2020 relative aux délégations de pouvoir faites au Président – Modification n°1, et la délibération n°DEL2020\_061 du 13 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir faites au Bureau,
  - **Dire** que le Président de la Communauté d'Agglomération rendra compte des attributions exercées par délégation du Conseil lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante,
  - **Dire** que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet d'une délégation au Président seront prises, en cas d'empêchement du Président, par un Vice-président pris dans l'ordre des nominations.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_181**

**OBJET : Composition des commissions prospectives - Modification n°1**

Nombre de membres : 192

19h15

Nombre de votants : 187

Pour : 178 - Contre : 1 - Abstentions : 8

**Le conseil communautaire** a délibéré pour modifier la composition des commissions prospectives conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_182**

**OBJET : Cinéma Le Richelieu à Réville - Rapport du délégataire - Exercice 2019**

Nombre de membres : 192

**Le Conseil Communautaire** prend acte du rapport annuel du délégataire du cinéma "le Richelieu" à Réville pour l'exercice 2019, annexé à la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_183**

**OBJET : Complexe hippique des Pieux - Rapport du délégataire - Exercice 2019**

Nombre de membres : 192

**Le Conseil Communautaire** prend acte des rapports du délégataire du Complexe Hippique des Pieux pour l'exercice 2019, annexés à la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_184**

**OBJET : CONTRAT DE CONCESSION - Délégation de service public pour la gestion du Centre Équestre et du Club-House s'y rattachant situés sur la commune des Pieux - AVENANT N°1**

Nombre de membres : 192

19h21

Nombre de votants : 187

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 8

**Le conseil communautaire** a délibéré pour approuver la passation de l'avenant n°1 au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du centre équestre et du club-house s'y rattachant, situés sur la commune des Pieux, conclu avec la SARL « Centre Hippique des Pieux » sise 33, route de Barneville, 50340 LES PIEUX.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_185**

**OBJET : Remboursement des séances de la piscine des Pieux non réalisées suite à la fermeture du site pour cause d'épidémie de Covid-19**

Nombre de membres : 192

19h22

Nombre de votants : 187

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 4

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Valider** le remboursement des séances non réalisées aux usagers de la piscine des Pieux, selon le tableau joint en annexe de la délibération, pour un montant de 902,04 euros,
- **Autoriser** le remboursement des séances non faites aux usagers conformément au tableau joint en annexe de la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_186**

**OBJET : Transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines - Signature d'une convention de délégation de compétence entre l'agglomération et les communes**

Nombre de membres : 192

19h54

Nombre de votants : 187

Pour : 142 - Contre : 6 - Abstentions : 39

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Dire** que la compétence de l'agglomération du Cotentin « gestion des eaux pluviales urbaines » peut être déléguée à ses communes membres, à compter de la prise de compétence par l'agglomération et jusqu'au 31 décembre 2021.
- **Dire** que cette délégation de compétence s'organisera dans le cadre d'une convention de délégation de compétence entre l'agglomération et ses communes membres.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_187**

**OBJET : Extensions zones d'activités Les Fourches et Bénécère - Intégration dans le budget annexe 11 Développement économique ventes**

Nombre de membres : 192

19h56

Nombre de votants : 187

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 9

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Transférer** l'extension de la zone d'activité économique Les Fourches du budget principal vers le budget annexe 11/40011 : développement économique Ventes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- **Transférer** l'extension de la zone d'activité économique Bénécère du budget principal vers le budget annexe 11/40011 : développement économique Ventes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- **Clôturer** le code activité ZAFOURCHE au 31/12/2020 sur le budget principal,
- **Clôturer** le code activité ZABENECER au 31/12/2020 sur le budget principal,

- **Activer** le code activité ZAFOURCHE au 01/01/2021 sur le budget annexe 11/40011 : développement économique Ventes,
- **Activer** le code activité ZABENECER au 01/01/2021 sur le budget annexe 11/40011 : développement économique Ventes,
- **Demander** la création d'un code activité ZACOMMUNA au 01/01/2021 sur le budget principal.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° DEL2020\_188

**OBJET : Budget annexe 14 Transport - Frais de structure**

Nombre de membres : 192 19h57

Nombre de votants : 187

Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 5

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Autoriser** la mise en place d'un mécanisme de remboursement de frais de structure du budget annexe transports – 14/4006 au budget principal, à hauteur de 5 % des recettes réelles de fonctionnement constatées annuellement augmentées de 985 556 €,
- **Conditionner** ce versement à toute somme supérieure à 985 556 €,
- **Autoriser** le versement annuel de ces frais de structures à compter de l'année 2020,
- **Dire** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget annexe transport et en recettes au budget principal.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° DEL2020\_189

**OBJET : Autorisations de versements de subventions avant le vote du budget primitif 2021**

Nombre de membres : 192 20h01

Nombre de votants : 187

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Allouer** les montants aux associations et autres organismes figurant dans le tableau joint dans la délibération et autoriser M. le Président ou le Vice-président à mandater les sommes correspondantes,
- **Autoriser** le versement aux associations de subventions supérieures à 23 000 € et pour lesquelles une convention d'objectif a été signée.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_190**

**OBJET : Engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Nombre de membres : 192

20h03

Nombre de votants : 187

Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 5

**Le conseil communautaire** a délibéré pour autoriser le Président ou le Vice-président à engager, liquider et mandater dans la limite de 25% des crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2020 (hors restes à réaliser et autorisations de programme) avant le vote du budget 2021, conformément aux annexes jointes à la délibération qui détaillent les affectations par budgets, chapitres et articles.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_191**

**OBJET : Versement des subventions aux budgets annexes**

Nombre de membres : 192

20h04

Nombre de votants : 187

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 3

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 3 248,20€ pour le budget 02 golf.
- **Autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 118 939,40€ pour le budget 04 Activités commerciales tourisme.
- **Autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 161 772,32 € pour le budget 06 Cinéma.
- **Autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 111 109,11 € pour le budget 08 développement économique locations M4,
- **Autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 8 182 € pour le budget 12 développement économique locations M14,
- **Autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle maximale de 48 374,73€ pour le budget 13 – Abattoir.
- **Autoriser** le versement d'une subvention de 10 667 815 € pour le budget 17 services communs.
- **Dire** que les crédits nécessaires à l'exécution de la délibération sont inscrits au budget de l'exercice en cours aux articles 657363, 637364, 67441 et 6521.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_192**

**OBJET : Décision modificative n°2 budget principal, budgets annexes 04 : activités commerciales tourisme, 05 assainissement non collectif, 06 Cinéma, 09 eau, 10 Assainissement collectif, 11 Développement économique vente, 12 Développement économique locations M14, 17 services communs. Décision modificative n°1 : Abattoir**

Nombre de membres : 192

20h07

Nombre de votants : 187

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 4

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver** la décision modificative n°2/2020 du budget principal,
- **Approuver** la décision modificative n°2/2020 des budgets annexes  
04 – Actions commerciales tourisme ;  
05 – Assainissement TTC ;  
06 -Cinéma ;  
09 – Eau ;  
10 - Assainissement HT ;  
11 – Développement économique vente ;  
12 – Développement économique locations M14 ;  
17 – Services communs ;
- **Approuver** la décision modificative n°1/2020 du budget annexe 13- Abattoir,
- **Autoriser** le versement des subventions indiquées en annexe B1.7 des documents budgétaires,
- **Autoriser** la création d'une opération pour compte de tiers n°44 : Aménagement du bourg de Surtainville sur le budget principal.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_193**

**OBJET : Fixation des AC transitoires de droit commun (eaux pluviales, chemins de randonnée)**

Nombre de membres : 192

20h08

Nombre de votants : 187

Pour : 168 - Contre : 1 - Abstentions : 18

***La délibération est votée aux 2/3 des suffrages exprimés.***

**Le conseil communautaire a délibéré pour adopter le rapport d'évaluation des transferts de charges pour la fixation des attributions de compensation (AC) 2020 joint à la délibération.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_194**

**OBJET : Révision des attributions de compensation (AC) libres**

Nombre de membres : 192

20h10

Nombre de votants : 187

Pour : 177 - Contre : 1 - Abstentions : 9

***La délibération est votée aux 2/3 des suffrages exprimés.***

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Adopter** la révision des attributions de compensation libres des communes concernées pour 2020, telles qu'elles sont présentées en annexe de la délibération,
- **Autoriser** le Président à transmettre à chaque commune concernée le montant individuel de son AC libre, qu'elle devra présenter à la validation de son conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_195**

**OBJET : Fixation des attributions de compensations définitives 2020**

Nombre de membres : 192 20h13

Nombre de votants : 187

Pour : 171 - Contre : 0 - Abstentions : 16

**Le conseil communautaire a délibéré pour adopter les montants des attributions de compensation définitives pour 2020, tels qu'ils sont présentés en annexe de la délibération, étant précisé que les dépenses et les recettes sont imputées comme suit :**

Section	Ligne de crédit	Imputation	Montant
<b>DEPENSES</b>			
Fonctionnement	58627	739211 01 014	46 288 595 €
Fonctionnement (virement au budget annexe services communs)	56828	6521 020 65	9 917 532 €
<b>RECETTES</b>			
Fonctionnement	55815	73211 01 73	190 012 €
Investissement	75314	13246 01 13	2 066 629 €

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_196**

**OBJET : Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2020**

Nombre de membres : 192 20h15

Nombre de votants : 187

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 3

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Fixer** le montant global de la DSC à verser aux communes membres en 2020, soit 5 429 677 €.
- **Adopter** les principes de répartition de la DSC de la communauté d'agglomération du Cotentin tels qu'ils sont exposés dans la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_197**

**OBJET : Convention de service commun "Finances" - Avenant N°2**

Nombre de membres : 192

20h16

Nombre de votants : 187

Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 5

**Le conseil communautaire** a délibéré pour autoriser le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°2 à la convention de service commun « Finances » et à réaliser toute démarche liée à l'exécution de cet avenant.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_198**

**OBJET : Demande en remise gracieuse du régisseur de la régie "Encaissement droits de port et taxe d'outillage" de Port Diélette**

Nombre de membres : 192

20h18

Nombre de votants : 187

Pour : 131 - Contre : 3 - Abstentions : 53

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Constater** le déficit de 3 610,49 € dans la régie de recettes « Encaissement droits de port et taxe d'outillage ».
- **Emettre** un avis favorable à la demande en remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire de la régie pour un montant partiel de 3 300,49 €, laissant à sa charge le versement sur ses fonds propre d'une somme de 310,00 €.
- **Autoriser** la prise en charge par le budget de la Communauté d'Agglomération du Cotentin du montant alloué en remise gracieuse, à savoir 3 300,49 €, et l'imputer à la section de fonctionnement du budget annexe du Port de Diélette nature 6718-Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_199**

**OBJET : Mobilités : conventions pour la participation aux frais de transport des élèves scolarisés en primaire (écoles élémentaires et maternelles)**

Nombre de membres : 192

20h20

Nombre de votants : 187

Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 7

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** le projet de convention relative à la participation des communes aux frais de transports des élèves scolarisés en primaire et maternelle pour des navettes supplémentaires ;
- **Autoriser** le Président à signer les conventions correspondantes avec les communes ou leurs groupements pour l'année scolaire 2020-2021 et celles à suivre ;

- **Autoriser** le Président à instruire les nouvelles demandes et passer les conventions correspondantes avec les communes.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_200**

**OBJET : Avenant n°9 - Délégation service public transports urbains**

Nombre de membres : 192 20h23

Nombre de votants : 187

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 9

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver** le projet d'avenant n°9 à la DSP Transports publics urbains, joint à la délibération, à conclure avec la société Kéolis ;
- **Approuver** l'évolution de la SFE découlant des dispositions de l'avenant n°9 ;
- **Autoriser** le Président à signer l'avenant n°9 au contrat de délégation de service public pour les transports urbains ;
- **Inscrire** les crédits correspondants à l'évolution de la SFE au budget annexe Transport article 6743 enveloppe 11.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_201**

**OBJET : MEF du Cotentin - avenant n°2 au protocole d'accord du PLIE**

Nombre de membres : 192 20h26

Nombre de votants : 186

Pour : 178 - Contre : 0 - Abstentions : 8

***Madame Catherine BIHEL ne prend pas part au vote.***

**Le conseil communautaire a délibéré pour approuver l'avenant n°2 au protocole d'accord du PLIE.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_202**

**OBJET : ZAE du Bois de la Coudre à VALOGNES - Reprise d'un terrain par exercice du droit de préférence auprès de la SCI SOROLLA (entreprise MARTENAT)**

Nombre de membres : 192 20h29

Nombre de votants : 187

Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 14

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Acquérir** par exercice de son droit de préférence de la SCI SOROLLA le terrain sus-visé cadastré section ZD n° 240, 243 et 245 pour une surface totale de 13 928 m<sup>2</sup> sis à VALOGNES (50700), moyennant le prix de 188 028,00 € HT, auquel il convient d'ajouter le versement d'une indemnité forfaitaire de 14 000,00 € au profit de ladite société en compensation de ses frais de gestion, ainsi que la taxe éventuellement due sur le prix et les frais d'acte à la charge de la collectivité,
- **Dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget annexe 11, zone du Bois de la Coudre, ligne de crédit 8753, compte 6015.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° DEL2020\_203**

**OBJET : Dérogation au repos dominical dans les commerces de l'agglomération pour l'année 2021**

Nombre de membres : 192 20h36

Nombre de votants : 187

Pour : 143 - Contre : 10 - Abstentions : 34

**Le conseil communautaire** a délibéré pour émettre un avis conforme concernant les 6 ouvertures dominicales avec emploi du personnel dans les commerces de détail de la ville de Cherbourg-en-Cotentin aux dates suivantes :

- le 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver : dimanche 24 janvier 2021
- le 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été : dimanche 27 juin 2021
- à titre exceptionnel : dimanche 8 août (départ de la Rolex Fastnet)
- les dimanches de fin d'année : les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021

concernant les branches d'activités suivantes :

- Commerces alimentaire de détail,
- Commerces de détail non spécialisés
- Equipement de la personne
- Hygiène-santé
- Culture loisirs
- Commerces de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
- Commerces de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
- Commerces et réparation de cycles et motocycles
- Commerces de détail d'équipements automobiles.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° DEL2020\_204**

**OBJET : Convention d'utilité sociale 2020/2026 de SA HLM les cités cherbourgeoises - Autorisation de signature**

Nombre de membres : 192 20h38

Nombre de votants : 187

Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 12

**Le conseil communautaire** a délibéré pour autoriser le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer la convention d'utilité sociale 2020-2026 de la SA HLM les cités cherbourgeoises ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_205**

**OBJET : Convention d'utilité sociale 2020/2026 de la SA HLM du Cotentin - Autorisation de signature**

Nombre de membres : 192

20h39

Nombre de votants : 187

Pour : 171 - Contre : 0 - Abstentions : 16

**Le conseil communautaire** a délibéré pour autoriser le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer la convention d'utilité sociale 2020-2026 de la SA HLM du Cotentin ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_206**

**OBJET : Abattoir de Cherbourg-en-Cotentin - Rapport du délégataire - Exercice 2019**

Nombre de membres : 192

**Le Conseil Communautaire** prend acte de l'absence de rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2019.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_207**

**OBJET : Projet de renouvellement urbain les Fourches-Charcot-Spanel - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Nombre de membres : 192

20h43

Nombre de votants : 187

Pour : 158 - Contre : 0 - Abstentions : 29

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** le projet de convention relatif à la mise en place d'une co-maîtrise d'ouvrage concernant le projet de renouvellement urbain du quartier les Fourches Charcot Spanel, dont le projet est annexé à la délibération,
- **Autoriser** le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage,
- **Dire que** la dépense liée à la co-maîtrise d'ouvrage sera inscrite au budget principal LDC 78947.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_208**

**OBJET : Association Normandie Maritime - Désignation d'un représentant**

Nombre de membres : 192

20h44

Nombre de votants : 187

Pour : 165 - Contre : 6 - Abstentions : 16

**Vote à bulletin secret.**

**Le conseil communautaire** a délibéré pour désigner en son sein Madame Manuela MAHIER, titulaire représentante de la Communauté d'agglomération du Cotentin pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Normandie Maritime.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_209**

**OBJET : Indemnisation de la société GSF pour les prestations non réalisées sur le Pôle de Proximité du Coeur du Cotentin pendant la période de l'épidémie de COVID 19**

Nombre de membres : 192 20h46

Nombre de votants : 187

Pour : 174 - Contre : 0 - Abstentions : 13

**Le conseil communautaire** a délibéré pour valider le paiement de l'indemnité de 15 % mensuelle à la Société GSF correspondant au montant des frais fixes.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_210**

**OBJET : Avenant n° 1 à la convention de création du service commun du Pôle de Proximité du Coeur du Cotentin**

Nombre de membres : 192 20h48

Nombre de votants : 187

Pour : 175 - Contre : 0 - Abstentions : 12

**Le conseil communautaire** a délibéré pour valider le projet d'avenant n°1 à la convention de création du service commun portant sur les articles 2.2, 9.1, 9.2, 9.3 et l'article supplémentaire 6.4.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_211**

**OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Port Diélette - Fixation des tarifs d'outillage et droits de port 2021**

Nombre de membres : 192 20h50

Nombre de votants : 187

Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 8

**Le conseil communautaire** a délibéré pour adopter les tarifs d'outillage et droits de port pour l'année 2021, tels que joints en annexe de la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_212**

**OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Port Diélette - Fixation des tarifs d'utilisation du site du Beuzembec 2021**

Nombre de membres : 192 20h52

Nombre de votants : 187

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6

**Le conseil communautaire** a délibéré pour adopter les tarifs d'utilisation du site du Beuzembec pour l'année 2021, tels que joints en annexe de la délibération.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_213**

**OBJET : Demande de remise du séjour DADP au centre d'hébergement le Siou aux Pieux**

Nombre de membres : 192 20h59

Nombre de votants : 187

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6

**Le conseil communautaire** a délibéré pour accorder, à titre exceptionnel, afin de tenir compte du contexte particulier lié à la crise sanitaire, une remise sur la totalité du séjour du 24 avril au 7 mai 2020 de l'association AAJD au centre d'hébergement le Siou pour un montant de 3 242 €.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_214**

**OBJET : Avenant n°1 à la convention de service commun pour les communes du pôle de proximité de la région de Montebourg**

Nombre de membres : 192 21h01

Nombre de votants : 187

Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 7

**Le conseil communautaire** a délibéré pour accepter l'avenant n°1 à la convention de «service commun» pour les communes du pôle de proximité de Montebourg.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_215**

**OBJET : Avenant n°2 à la convention de service commun pour les communes du pôle de proximité de la région de Montebourg**

Nombre de membres : 192 21h02

Nombre de votants : 187

Pour : 184 - Contre : 0 - Abstentions : 3

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Accepter** l'avenant n°2 à la convention de «service commun» pour les communes du pôle de proximité de Montebourg portant sur les articles suivants :

**ARTICLE 1 : ELARGISSEMENT DES MISSIONS DU SERVICE COMMUN**

La mission «Etude et la mise en place d'un centre multi-accueil» est remplacée par «Etude, construction et gestion du Pôle Enfance Jeunesse».

Cet équipement regroupera notamment le centre de loisirs et le Relais Assistante maternelles avec une salle d'activités pour la petite enfance à Montebourg.

## ARTICLE 6 : FONCTIONNEMENT ET DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

### 6.3 - Préparation des actes et ordonnancement des opérations

Au-delà de la préparation administrative des actes, l'ordonnancement des opérations est inclus dans le périmètre des opérations réalisées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin pour le compte des communes adhérentes au service commun.

Le Président de la Communauté d'Agglomération a le rôle d'ordonnateur des dépenses et des recettes liées au service commun. A ce titre, il est autorisé à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution des missions des services communs dont la commande publique ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution comptable des missions du service commun.

\*\*\*\*\*

#### Délibération n° DEL2020\_216

#### OBJET : Modification du tableau des emplois

Nombre de membres : 192

21h03

Nombre de votants : 187

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6

Le conseil communautaire a délibéré pour :

- **Modifier** le tableau tel que défini ci-dessous :

Libellé du poste	Nombre de poste	Temps de travail	Action proposée	Observations
cadre d'emplois des agents sociaux (agents social, agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe, agents social principal de 1 <sup>ère</sup> classe)	1	21h00/35h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux agent petite enfance multi-accueil Flamanville
cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture (auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe, auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe)	1	21h00/35h00	ouverture	
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe)	1	22h20/35h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux opérateur temps du midi
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint	1	13h50/35h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux opérateur temps du midi

technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)				
grade d'adjoint technique territorial	1	16h40/35h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux opérateur temps du midi Les Pieux 12
cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1ère classe)	1	30h55/35h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux opérateur temps scolaire Les Pieux 13
grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	TC	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux auxiliaire de puériculture 4 multi-accueil Les Pieux
grade d'agent social	1	TC	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux agent petite enfance multi-accueil Les Pieux
grade d'éducateur de jeunes enfants de 1ère classe	1	TC	ouverture	conseiller technique RAM Benoistville 1
grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	8h00/20h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux enseignant artistique
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	17h45/35h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux opérateur temps du midi Pôle de proximité Les Pieux 9
grade d'agent de maîtrise	1	27h20/35h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux opérateur temps du midi Pôle de proximité Les Pieux 15
grade d'adjoint technique principal de 2ème classe	1	12h45/35h00	ouverture	Pôle de proximité Les Pieux opérateur temps du midi Pôle de proximité Les Pieux 16
grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	TC	ouverture	Pôle de proximité de Montebourg chef d'équipe cuisine centrale
cadre d'emplois des agents de	1	TC	ouverture	

maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)				
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise opérateur entretien Pôle de proximité St Pierre Eglise 1
cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (adjoint d'animation territorial, adjoint d'animation territorial principal 2ème classe, adjoint d'animation territorial principal 1ère classe)	1	18h30/35h00	ouverture	Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise animateur CLSH
grade d'adjoint d'animation territorial	1	10h11/35h00	ouverture	Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise adjoint d'animation Pôle de proximité Saint Pierre Eglise 2
grade de secrétaire de mairie	1	6h00/35h00	fermeture	Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise gestionnaire internet
grade d'adjoint technique	1	9h22/35h00	fermeture	Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve agent d'entretien Pôle de proximité Vallée de l'Ouve 2
grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	1	31h15/35h00	ouverture	Pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve ATSEM 7
cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle administration générale et moyens généraux Commande publique chargé de projet achats et marchés publics
cadre d'emplois des attachés territoriaux (attaché territorial, attaché principal, attaché hors classe)	1	TC	ouverture	
cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien territorial principal 2ème classe, technicien territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle stratégie et développement territorial Direction transports et mobilités ambassadeur BNG

cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe)	1	TC	ouverture	
grade d'adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction déchets ménagers et assimilés chef d'équipe transfert transport et traitement
le cadre d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	ouverture	
cadre d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction déchets ménagers et assimilés équipier déchetterie secteur Côte des Isles 1
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction déchets ménagers et assimilés rippeur
cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe, adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau comptable centralité 6
grade d'adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau chef d'équipe abonnement facturation
cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe)	1	TC	fermeture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau chargé de projet développement logiciel facturation
cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau

classe, technicien territorial principal 1ère classe)				conseiller technique gestion du patrimoine eau et assainissement
cadre d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	ouverture	
<del>cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien territorial principal 2ème classe, technicien territorial principal 1ère classe)</del>	<del>1</del>	<del>TC</del>	<del>fermeture</del>	<del>Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau Chargé de projet sécurisation AEP</del>
<del>grade d'ingénieur</del>	<del>1</del>	<del>TC</del>	<del>fermeture</del>	
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau d'agent d'exploitation des réseaux assainissement Les Pieux
<del>grade de technicien territorial</del>	<del>1</del>	<del>TC</del>	<del>fermeture</del>	<del>Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau conseiller technique contrôle des branchements</del>
cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien territorial principal 2ème classe, technicien territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau technicien contrôle sanitaire
cadre d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	ouverture	
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau agent d'exploitation distribution eau potable
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau agent d'exploitation St Sauveur le Vicomte 1

cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau agent d'exploitation EU/EP 1
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau conseiller technique usine Est 2
cadre d'emplois des agents de maîtrise (agent de maîtrise, agent de maîtrise principal)	1	TC	ouverture	
cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien territorial, technicien territorial principal 2ème classe, technicien territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	
cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (adjoint technique territorial, adjoint technique territorial principal 2ème classe, adjoint technique territorial principal 1ère classe)	1	TC	ouverture	Pôle des services techniques Direction cycle de l'eau agent d'exploitation réseaux et assainissement
cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe)	1	TC	ouverture	Direction de la Communication – Chargé de projet numérique

- **Dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles 3-2 et 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

- **Dire que** la collectivité se réserve le droit de pourvoir le poste de directeur général des services via l'article 47 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Le recrutement interviendrait sur l'emploi de directeur général des services d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, dans cet emploi, à l'un des échelons correspondant à cet emploi, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1<sup>er</sup>-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **Dire que** la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article 3, alinéa 2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.
- **Arrêter** le tableau des effectifs annexé à la délibération,
- **Dire que les crédits afférents sont prévus et inscrits** au chapitre 012, charges de personnel du budget principal 2021.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° DEL2020\_217**

**OBJET : Prise en charge du vaccin contre la grippe**

Nombre de membres : 192 21h08

Nombre de votants : 187

Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 14

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Rembourser** l'achat du vaccin contre la grippe aux agents (fonctionnaires et contractuels de droit public ou de droit privé) qui ne bénéficient pas d'une prise en charge par l'assurance maladie ou leur complémentaire santé, selon les modalités exposées dans la délibération.
- **Préciser** que les crédits sont inscrits au chapitre 012.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° DEL2020\_218**

**OBJET : Révision du règlement applicable aux agents d'astreinte**

Nombre de membres : 192 21h09

Nombre de votants : 187

Pour : 186 - Contre : 0 - Abstentions : 1

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Adopter** la révision du règlement applicable aux agents d'astreinte,

- **Préciser** que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 012 dépenses de personnel, article 64148 autres indemnités.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_219**

**OBJET : Référent déontologue et lanceur d'alerte - Adhésion au socle commun de compétence - Centre de Gestion de la Manche**

Nombre de membres : 192 21h15

Nombre de votants : 185

Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 12

***Messieurs Jacques COQUELIN et Hubert LEFEVRE ne prennent pas part au vote.***

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Décider** la mise en place d'un référent lanceur d'alerte et de confier cette mission au Centre de Gestion de la Manche dans le cadre du socle commun de compétences.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération et notamment la convention relative à l'adhésion à la mission du référent déontologue et lanceur d'alerte entre la collectivité et le centre de gestion de la Manche.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_220**

**OBJET : Régime indemnitaire**

Nombre de membres : 192 21h16

Nombre de votants : 187

Pour : 180 - Contre : 0 - Abstentions : 7

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Instaurer** le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au sein de la Communauté d'agglomération, selon les modalités définies dans la délibération ;

- **Décider de maintenir** les montants actuels de régime indemnitaire perçus par les agents qui bénéficient d'un régime indemnitaire plus important que le montant de référence déterminé pour leur grade dans la présente délibération selon les modalités définies à l'article 2 du Titre VIII ;

- **Décider que** conformément au décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés : Le R.I.F.S.E.E.P suivra le sort du traitement en cas de maladie ordinaire ou de congé pour accident de service,

Durant les congés annuels, le congé pour maternité ou pour adoption, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le RIFSEEP sera maintenu intégralement.

En cas de congé de longue maladie, de longue durée et de grave maladie, le R.I.F.S.E.E.P. sera maintenu selon les modalités définies à l'article 2 du Titre VIII.

- **Autoriser** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent selon les principes énoncés dans la délibération ;
- **Prévoir et inscrire** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire ;
- **Dire** que les dispositions du présent régime prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_221**

**OBJET : Convention d'objectifs avec l'amicale des personnels de la Communauté d'Agglomération (AMICAC)**

Nombre de membres : 192

21h17

Nombre de votants : 187

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 4

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Dire** que les statuts de l'AMICAC – association des personnels de la Communauté d'Agglomération le Cotentin – l'objet social, le projet d'animation et le budget prévisionnel sont conformes aux orientations de l'Administration communautaire,
- **Instaurer** un taux de financement de 0.38% de la masse salariale n-2 pour les trois années (2021, 2022, 2023),
- **Inscrire** les crédits au budget principal pour chacun des exercices 2021, 2022, 2023.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_222**

**OBJET : Commune de Bricquebec-en-Cotentin - Les Chasses Crochues - Aménagement du quai de transfert et la déchèterie - Autorisation de programme**

Nombre de membres : 192

21h19

Nombre de votants : 187

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6

**Le conseil communautaire a délibéré pour approuver le programme portant sur l'aménagement du quai de transfert et de la déchèterie sur la Commune de Bricquebec-en-Cotentin et autoriser le Président à lancer le procédure.**

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_223**

**OBJET : Tarifs 2021 des services d'eau et d'assainissement collectif**

Nombre de membres : 192

21h27

Nombre de votants : 187

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 4

**Le conseil communautaire** a délibéré pour approuver le maintien des tarifs des services eau potable et assainissement collectif appliqués en 2020 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_224**

**OBJET : Tarification des prestations de services de l'eau potable et de l'assainissement**

Nombre de membres : 192

21h28

Nombre de votants : 187

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** les tarifs des prestations de service eau potable sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin,
- **Approuver** les tarifs des prestations de service assainissement sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération le Cotentin,
- **Approuver** les tarifs de matières de vidange en période sanitaire nécessitant une hygiénisation des boues suivants :
  - matières de vidange en période sanitaire nécessitant une hygiénisation des boues au m<sup>3</sup> : 50 € HT/m<sup>3</sup>
  - matières de vidange en période sanitaire nécessitant une hygiénisation des boues à la tonne : 60 € HT/m<sup>3</sup>
- **Appliquer** ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_225**

**OBJET : Application d'un équivalent à la redevance assainissement**

Nombre de membres : 192

21h32

Nombre de votants : 187

Pour : 183 - Contre : 0 - Abstentions : 4

**Le conseil communautaire** a délibéré pour :

- **Approuver** la mise en place d'un équivalent à la redevance assainissement à percevoir auprès des propriétaires d'immeubles raccordables mais non raccordés,
- **Approuver** la majoration de cet équivalent de 100 % lorsque le raccordement n'est pas effectif dans le délai de deux ans après la mise en service du réseau public d'assainissement,

- **Dire** que la somme perçue n'est pas assujettie à la TVA et sera versée au budget n°10 – assainissement collectif,
- **Exonérer** les propriétaires d'immeubles raccordables mais non raccordés dont le traitement des eaux usées est assuré par une installation d'assainissement non-collectif conforme de moins de 10 ans.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_226**

**OBJET : Avenant n°3 au Contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Canton de Saint Pierre Eglise**

Nombre de membres : 192 21h33

Nombre de votants : 186

Pour : 177 - Contre : 0 - Abstentions : 9

***Monsieur Jacky MOUCHEL ne prend pas part au vote.***

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver la conclusion** d'un avenant 3 avec la société Véolia Eau –Compagnie Générale des eaux Paris 8<sup>ème</sup> 21 rue de la Boétie comprenant l'application du régime de TVA, le remplacement du fonds de renouvellement par un plan de renouvellement pour 2021 et la prolongation du contrat d'affermage d'assainissement sur le territoire de Saint-Pierre Eglise jusqu'au 31 décembre 2021.
- **Autoriser** le Président à signer l'avenant.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° DEL2020\_227**

**OBJET : Mise à jour du schéma directeur d'assainissement eaux usées (EU) et élaboration du schéma directeur d'assainissement eaux pluviales (EP) - Cœur de Cotentin : communes de Breuille, Bricquebec-en-Cotentin, Brix, Colomby, l'Etang-Bertrand, Huberville, Lieusaint, Magneville, Montaigu-la-Brisette, Morville, Négreville, Rauville-la-Bigot, Rocheville, Sauxemesnil, Saint-Joseph, Sottevast, Tamerville, Valognes et Yvetot-Bocage**

Nombre de membres : 192 21h35

Nombre de votants : 187

Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6

**Le conseil communautaire a délibéré pour :**

- **Approuver** la mise à jour du zonage d'assainissement collectif et non collectif pour les communes de Breuille, Bricquebec-en-Cotentin, Brix, Colomby, l'Etang-Bertrand, Huberville, Lieusaint, Magneville, Montaigu-la-Brisette, Morville, Négreville, Rauville-la-Bigot, Rocheville, Sauxemesnil, Saint-Joseph, Sottevast, Tamerville, Valognes et Yvetot-Bocage,

- **Approuver** le zonage eaux pluviales avec les dispositions réglementaires qui s'y rapportent pour les communes de Breuille, Bricquebec-en-Cotentin, Brix, Colomby, l'Etang-Bertrand, Huberville, Lieusaint, Magneville, Montaigu-la-Brisette, Morville, Négreville, Rauville-la-Bigot, Rocheville, Sauxemesnil, Saint-Joseph, Sottevast, Tamerville, Valognes et Yvetot-Bocage,
- **Autoriser** la mise en enquête publique de ces deux zonages,
- **Solliciter** les subventions les plus larges et signer tout document y afférent,
- **Dire** que les dépenses en résultant feront l'objet d'imputations multiples au budget principal et au budget annexe de l'assainissement collectif.

Les délibérations du Conseil ci-dessus visées sont mises à disposition du public au siège et consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'adresse suivante : [www.lecotentin.fr](http://www.lecotentin.fr) .



LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE